

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 979

10 mai 2010

### SOMMAIRE

Afonseca & Partners .....	46960	IF Three 1 S.à r.l. ....	46987
Andel 16 Beteiligungs GmbH .....	46946	IF Three Log 1 S.à r.l. ....	46991
Barat Holding S.A. ....	46986	IF Three Top S.à r.l. ....	46987
Bel Top Sàrl .....	46989	IF TOP Sàrl .....	46989
Bertram Pohl Foundation .....	46981	IF Two Top S.à r.l. ....	46960
Capmagella Holding S.A. ....	46977	Industrial Securities Cuisery, S.à r.l. ....	46990
Coast Holding S.à r.l. ....	46972	Industrial Securities Nanterre S.à r.l. ....	46990
Dafofin Five S.A. ....	46991	Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l. .....	46990
Dafofin Four S.A. ....	46978	INL 1 S.à r.l. ....	46989
ECP Thunnus FII S.à r.l. ....	46950	INL 2 S.à r.l. ....	46979
EFA Partners .....	46985	INL Top S.à r.l. ....	46987
Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l. .....	46985	Investsana S.A. ....	46979
Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L. ....	46969	IT TOP Sàrl .....	46991
European Fund Administration .....	46986	Lovanium S.A. ....	46992
Evento S.à r.l. ....	46980	Luminstar Capital Fund S.A. ....	46950
Fabemibri .....	46991	Lux-Comtel S.à.r.l. ....	46986
FacE Façade Engineering MC Krak Sàrl ..	46979	M.M. Warburg-LuxInvest S.A. ....	46991
Fausttranslations.com S.à r.l. ....	46978	Neways Intermediate Holdings S.à r.l. ...	46987
Findim Group S.A. ....	46978	NL&F S.A. ....	46971
Findim Group S.A. ....	46978	Parthena Reys Perennial Management S.A. .....	46992
Fondation Possenhau .....	46966	PAUJO SCI .....	46988
FOSCA II Manager S.à r.l. ....	46950	PEIF 2 S.à.r.l. ....	46988
Foyer-Arag S.A. ....	46979	Performa Fund .....	46980
Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	46964	POL Top Sàrl .....	46981
GR Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	46964	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ...	46990
HABI S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial .....	46962	Saitis S.à r.l. ....	46958
Hoche Partners International S.à r.l. ....	46974	Société de Comptabilité et de Conseil en Gestion Financière .....	46961
HP Lux S.à r.l. ....	46974	Source de Tepelene S.A. ....	46963
Hung 1 Sàrl .....	46980	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l. .....	46980
Hung Top Sàrl .....	46988	Team Gold S.A. ....	46989
IF 1 Sàrl .....	46989	Teranim S.A. ....	46950
IF Log 1 Sàrl .....	46979		

## **Andel 16 Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 152.245.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

handelnd für die Anteilinhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 30. März 2010 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

### **I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Name.** Es wird eine „société à responsabilité limitée“ mit dem Namen „Andel 16 Beteiligungs GmbH“ (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

#### **Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

#### **Art. 4. Dauer.**

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

### **II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000) festgelegt, eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

### **III. Verwaltung - Vertretung**

#### **Art. 7. Geschäftsführung.**

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### **Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.**

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

#### **Art. 9. Verfahren.**

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

#### **Art. 10. Vertretung.**

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

### **IV. Gesellschafterversammlung**

#### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

#### **Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.**

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

## V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

### Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 15. Verwendung der Gewinne.** Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

## VI. Auflösung - Liquidation

### Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschaftler bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

## VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2010.

### *Zeichnung - Einzahlung*

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, handelnd für die Anteilinhaber des Teilfonds „HRI Immobilienfonds Nr.1“ des Sondervermögens „HRI Immobilienfonds“, gezeichnet zu haben, und die zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von fünfundzwanzigttausend Euro (EUR 25.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

### *Kosten*

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950.-) geschätzt.

### *Beschluss des Einzelgesellschafters*

Der Einzelgesellschaftler, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Gerhard KERSCHBAUM, geboren am 24. März 1950 in Wien (A), wohnhaft in Vogelsangasse 37, A-2102 Bisamberg,

- Herr Peter FISCHER, geboren am 8. Juni 1970, in Steyr (A), wohnhaft in Hans Kudlich Straße 26, Haus 26, A-2100 Korneuburg,

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1<sup>er</sup> avril 2010. Relation: MER/2010/619. Reçu soixante-quinze euro 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046613/226.

(100048371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**FOSCA II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Référence de publication: 2010046686/11.

(100048573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**ECP Thunnus FII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.953.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales de la Société signé le 4 mars 2010 que l'associé unique de la Société, ECP Africa Fund III PCC, a transféré l'intégralité de ses parts sociales, soit 500 parts sociales d'une valeur de EUR 25 chacune à ECP Africa FIII Investments LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

*ECP Thunnus FII S.à r.l.*

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010046917/18.

(100048247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Luminstar Capital Fund S.A., Société Anonyme,  
(anc. Teranim S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.237.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TERANIM S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17237, constituée par-devant Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bacharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 1979, acte publié au Mémorial C n° 48 du 8 mars 1980, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 4 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 802 du 28 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et de la dénomination "LUMINSTAR CAPITAL FUND S.A." et modification subséquente des articles afférents des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUMINSTAR CAPITAL FUND S.A."."

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

3. Décharge aux administrateurs démissionnaires, Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration, Mr. Hugo FROMENT et Monsieur Jacques CLAEYS pour l'exécution de leurs mandats.

4. Nomination de Monsieur Rex Ward BARNETT, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1953 dans l'Oregon (États-Unis d'Amérique), demeurant à 97754 Prineville, Oregon, (États-Unis d'Amérique), 10000 SE. Juniper Hollow LN., comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. Nomination de Monsieur Marvin Ross BARNETT, né le 13 mai 1926 dans l'Oregon (États-Unis d'Amérique), demeurant à 97754 Prineville, Oregon, (États-Unis d'Amérique), 10000 SE. Juniper Hollow LN., comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. Nomination de Monsieur Bhargavan BAHULAYEN, né le 1<sup>er</sup> septembre 1951 à Trivandruni, Kerala (Inde), demeurant à Kerala (Inde), Tharavadu, Janardhanapuram Varkala Trivandrum dist., comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. Refonte et adjonction d'une traduction anglaise des statuts de la société; en cas de divergences entre le texte anglais et français la version anglaise faisant foi.

Il Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier, avec effet immédiat, le statut fiscal et la dénomination de la société encore actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding, afin d'adopter l'objet d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence les articles afférents des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante.

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUMINSTAR CAPITAL FUND S.A."".

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.".

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires, Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration, Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Jacques CLAEYS, pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Rex Ward BARNETT, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1953 dans l'Oregon (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 97754 Prineville, Oregon, (Etats-Unis d'Amérique), 10000 SE. Juniper Hollow LN., comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marvin Ross BARNETT, né le 13 mai 1926 dans l'Oregon (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 97754 Prineville, Oregon, (Etats-Unis d'Amérique), 10000 SE. Juniper Hollow LN., comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bhargavan BAHULAYEN, né le 1<sup>er</sup> septembre 1951 à Trivandruni, Kerala (Inde), demeurant à Kerala (Inde), Tharavadu, Janardhanapuram Varkala Trivandrum dist., comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

*Septième résolution*

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société en anglais et en français qui auront dorénavant la teneur suivante et dont la version anglaise fera foi:

**"Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUMINSTAR CAPITAL FUND S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Suit la traduction anglaise des statuts:

#### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of "LUMINSTAR CAPITAL FUND S.A."

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

#### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be reelected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

The signature of one director is nevertheless sufficient to represent validly the company before public administrations.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several independent auditors in lieu of the statutory auditor(s).

The independent auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The independent auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the last Tuesday of April at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting

may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of the same year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: EAC/2010/3183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010047784/383.

(100049655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

**Saitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 152.243.

---

**STATUTS**

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- Monsieur Philip NIARCHOS, businessman, demeurant Via Marguns 31, CH-7500 ST-Moritz

dûment représentée par Monsieur Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Monaco le 26 mars 2010.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- Monsieur Spyros NIARCHOS, businessman, demeurant Via Marguns 31, CH-7500 ST-Moritz

dûment représentée par Monsieur Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Monaco le 26 mars 2010.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "SAITIS S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 8.** Les créanciers, héritiers ou ayants droit des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant les valeurs de l'actif et du passif de la société.

Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous les amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Philip NIARCHOS, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) Monsieur Spyros NIARCHOS, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
2. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
3. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Christoph KLEMM, administrateur de sociétés, demeurant Place des Moulins, MC-98000 Monaco,
  - Monsieur Brett BARLING, administrateur de sociétés, demeurant 15, rue Princesse Antoinette, MC-98000 Monaco,
  - Monsieur James Ritchie, administrateur de sociétés, demeurant 6, Lacets Saint Leon, MC-98000 Monaco
 La société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Schneider, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2010. LAC/2010/14690. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010046619/106.

(100048326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**IF Two Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046690/9.

(100048082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Afonseca & Partners, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 55, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 152.236.

—  
STATUTS

Entre les soussignés,

Mme. DE AFONSECA F. Leonida, née à Amares (P), demeurant à L-6550 Berdorf, 6 an der Laach,

et

Mme. BORGES F. Teresa, née à Amares (P), demeurant à L-6552 Berdorf, am Seitert,

il a été constitué en date du 31 mars 2010 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.

**Art. 2.** La dénomination de la société est "AFONSECA & PARTNERS, Secs"

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration et d'hébergement de moins de dix chambres ainsi que l'organisation d'événements musicaux, culturels, touristiques, et sportifs et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à L-6550 Berdorf, 55 rue d'Echternach. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à Dix Mille Euro (€10.000.-), représenté par quatre vingt-dix (90) parts sociales de commandité et Dix (10) parts sociales de commanditaire, Cent Euro (€100.-) chacune

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Mme DE AFONSECA F. Leonida, préqualifiée, associé commandité: Parts . . . . .	90
Mme BORGES F. Teresa, préqualifiée, associé commanditaire Parts . . . . .	10
Total: Parts . . . . .	100

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est gérée par l'associé commandité Mme DE AFONSECA F. Leonida,

La société pourra être gérée par plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

### **Disposition Générale**

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Evaluation des Frais**

**Art. 13.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de Cent Cinquante (150) Euros.

Berdorf, le 31 mars 2010.

DE AFONSECA F. Leonida / BORGES F. Teresa

*L'associé commandité / L'associé commanditaire*

Référence de publication: 2010046624/66.

(100048208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

### **S.C.G.F., Société de Comptabilité et de Conseil en Gestion Financière, Société en nom collectif.**

Siège social: L-4812 Rodange, 9, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 152.235.

### **STATUTS**

Entre les soussignés,

1. Monsieur AUGUSTO JORGE Finda, Comptable,

Demeurant à F-54520 LAXOU - 9, rue du 11 novembre

Né le 6 juillet 1949 à Mussanda (ANGOLA), marié.

2. Mademoiselle NZANG ONDO Jeanne, Secrétaire comptable

Demeurant à Libreville - 1, rue de Ngoma

Née le 28 septembre 1971 à Cocobeach (GABON), célibataire

Il a été constitué en date du 29 décembre 2009, une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

**Art. 2.** La dénomination de la société est SOCIETE DE COMPTABILITE ET DE CONSEIL EN GESTION FINANCIERE. Abréviation: "S.C.G.F".

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de comptabilité et de conseils en gestion financière et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à L - 4812 RODANGE, 9 rue du Commerce. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à 1 500 € (Mille cinq cent euros) représenté par 100 parts sociales de 15 €uros chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Augusto Jorge Finda, pré qualifié . . . . .	80 parts
2) Mlle Nzang Ondo Jeanne, pré qualifiée . . . . .	20 parts
Total: . . . . .	100 parts

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

**Art. 7.** les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivant.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

### **Titre II. Administration- Assemblée Générale**

**Art. 8.** La société est gérée par monsieur AUGUSTO JORGE FINDA, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à sa nomination. A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale. Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

### **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de l'immatriculation de la société et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes (compte de résultat).

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

### **Disposition Générale**

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Evaluation des frais**

**Art. 13.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 500 euros.

FAIT LE 29/12/2009 EN 4 EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

M. Augusto Jorge FINDA / Mlle NZANG ONDO Jeanne  
GERANT / ASSOCIEE

Référence de publication: 2010046625/66.

(100048130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

### **HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.594.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 avril 2010*

1. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HABI S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010047996/21.

(100049680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

---

**Source de Tepelene S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 56.362.

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOURCE DE TEPELENE S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, R.C. Luxembourg section B numéro 53.362, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 626 du 3 décembre 1996;

Modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2796 du 19 novembre 2008,

L'assemblée est présidée par Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Sandrine Cecala-Pellizari, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que les huit cent quatre-vingt-cinq (885) actions, actuellement en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Décharge aux organes de la société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

KORELY INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia 8, Panama City (République du Panama), enregistré au Registre Public de Panama sous le numéro 216168.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes et leur donne décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. MAGER, S. CECALA-PELLIZARI, S. STILL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56835. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010046642/65.

(100048150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GR Luxembourg Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 131.299.

In the year two thousand and ten.

On the ninth day of the month of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "GR Luxembourg Holdings S. à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 131299, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 30, 2007, published in the Mémorial C number 2265 of October 10, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on February 6, 2009, published in the Mémorial C number 800 of April 14, 2009.

The meeting is declared open by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, acting as chairman, and appointing Miss Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

Adoption of the name "Global Blue Luxembourg Holdings S.a r.l.", and subsequent amendment of article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is "Global Blue Luxembourg Holdings S.a r.l."."

(ii) That the shareholders, their proxyholders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxyholders of the shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. Then the general meeting took unanimously the following resolution:

#### *Resolution*

The name "Global Blue Luxembourg Holdings S.a r.l." is adopted, and article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is "Global Blue Luxembourg Holdings S.a r.l."."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le neuf mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "GR Luxembourg Holdings S. à r.l.", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 131299, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2265 du 10 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C numéro 800 du 14 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

Adoption de la dénomination "Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l." et modification dès lors l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l."."

(ii) Que les associés, leurs mandataires, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des associés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée aux présente acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées aux présente acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement les procurations des associés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que, l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les associés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Résolution

La dénomination "Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l." est adoptée, dès lors l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l."."

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à environ mille euros (€ 1.000,-).

#### Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2010. Relation: EAC/2010/2990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010046626/109.

(100048398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

### Fondation Possenhau, Etablissement d'Utilité Publique.

**Capital social: EUR 2.478,94.**

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, rue Aloyse Sandt.

R.C.S. Luxembourg G 27.

*Comptes annuels pour l'exercice pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009*

*Bilan pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009*

*Exprimé en Euro*

ACTIF	Note(s)	2009	2008
A. Capital souscrit non versé . . . . .		0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé			
II. Capital souscrit appelé et non versé			
B. Frais d'établissement			
C. Actif immobilisé . . . . .		0,00	0,00
I. Immobilisations incorporelles . . . . .		0,00	0,00
1. Frais de recherche et de développement			
2. Concessions, brevets licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été . . . . .		0,00	0,00
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3			
b) créés par l'entreprise elle-même			
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux			
4. Acomptes versés			
II. Immobilisations corporelles . . . . .		0,00	0,00
1. Terrains et constructions			
2. Installations techniques et machines			
3. Autres installations, outillage et mobilier			

4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		
III. Immobilisations financières . . . . .	0,00	0,00
1. Parts dans des entreprises liées		
2. Créances sur des entreprises		
3. Participations		
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		
6. Autres prêts		
7. Actions propres ou parts propres avec indication de leur valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable		
D. Actif circulant . . . . .	41 974,72	38 648,59
I. Stocks . . . . .	465,13	554,76
1. Matières premières et consommables		
2. Produits en cours de fabrication		
3. Produits finis et marchandises . . . . .	465,13	554,76
4. Acomptes versés		
II. Créances . . . . .	16 827,67	150,85
1. Créances résultant de ventes et prestations de services . . . . .	112,00	150,85
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	112,00	150,85
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2. Créances sur des entreprises liées . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation . . . . .	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4. Autres créances . . . . .	16 715,67	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .	16 715,67	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
III. Valeurs mobilières . . . . .	0,00	0,00
1. Parts dans des entreprises liées		
2. Actions propres ou parts propres avec indication de leur valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, de leur pair comptable		
3. Autres valeurs mobilières		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .	24 681,92	37 942,98
E. Comptes de régularisation . . . . .	0,00	1 757,55
Total de l'actif . . . . .	41 974,72	40 406,14

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF	Note(s)	2009	2008
A. Capitaux propres . . . . .		30 915,93	32 998,09
1. Capital souscrit . . . . .		2 478,94	2 478,94
II. Primes d'émission			
III. Réserve de réévaluation			
IV. Réserves . . . . .		12 476,50	12 476,50
1. Réserve légale			
2. Réserve pour actions propres ou parts propres			
3. Réserves statutaires			
4. Autres réserves . . . . .		12 476,50	12 476,50
V. Résultats reportés . . . . .		18 042,65	19 473,92
VI. Résultats de l'exercice . . . . .		(2 082,16)	(1 431,27)
VII. Subventions d'investissement en capital			
VIII Plus-values immunisées			

A. bis Dettes subordonnées		
B. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
1. Provisions pour pensions et obligations similaires		
2. Provisions pour impôts		
3. Autres provisions		
C. Dettes	11 058,79	7 408,05
1. Emprunts obligatoires	0,00	0,00
a) Emprunts convertibles	0,00	0,00
a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
b) Emprunts non convertibles	0,00	0,00
a. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b. dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2. Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4. Dettes sur achats et prestations de services	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
5. Dettes représentées par des effets de commerce	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
6. Dettes envers des entreprises liées	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	2 228,94	917,46
a) dettes fiscales	684,90	
b) dettes au titre de la sécurité sociale	1 544,04	917,46
9. Autres dettes	8 829,85	6 490,59
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	8 829,85	6 490,59
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
D. Comptes de régularisation		
Total du passif	41 974,72	40 406,14

*Compte de profits et Pertes pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009*  
*Exprimé en Euro*

A. CHARGES	Note(s)	2009	2008
1.			
3. Frais de personnel		64 442,80	50 882,67
a) Salaires et traitements		56 952,40	45 346,03
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		7 490,40	5 536,64
c) Pensions complémentaires			
d) Autres charges sociales			
4. Corrections de valeur		0,00	0,00
a) Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles			
b) Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant			

5. Autres charges d'exploitation . . . . .	40 433,63	41 242,95
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		
7. Intérêts et charges assimilées . . . . .	16,24	66,76
a) concernant des entreprises liées		
b) autres intérêts et charges . . . . .	16,24	66,76
8.		
9.		
10. Charges exceptionnelles		
11. Impôts sur le résultat		
12. Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		
13. Résultat de la période . . . . .	0,00	0,00
Total des charges . . . . .	104 892,67	92 192,38
<b>B. PRODUITS</b>		
1. Produits bruts . . . . .	102 652,73	90 365,29
5. Produits de participations . . . . .	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres produits de participations		
6. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé . . . .	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres produits		
7. Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	157,78	395,82
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres intérêts et produits assimilés . . . . .	157,78	395,82
8.		
9. Produits exceptionnels		
10. Résultat de la période . . . . .	2 082,16	1 431,27
Total des produits . . . . .	104 892,67	92 192,38

Référence de publication: 2010046628/165.

(100048218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.244.

In the year two thousand and ten.

On the eighteenth of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR, a Luxembourg partnership limited by shares, société en commandite par actions, qualifying as investment company in risk capital, société d'investissement en capital à risque, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg number B127856, represented by its general partner ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND MANAGEMENT S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg number B127855, here represented by its directors, namely:

- Mr. Hans-Joachim HUSS, residing in D-10117 Berlin, 2, Marienstrasse (Germany);
- Mr. Werner WÜNDSCHE, residing in D-95447 Bayreuth, 4, Uhlandweg (Germany);
- Mr. Andreas HETTINGER, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

Who declared and requested the notary to state:

That ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR, prenamed, is the sole participant of Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L., a Luxembourg limited liability company, with registered office in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg number B144244, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 9, 2008, published in the Memorial C number 311 of February 12, 2009 (the "Company"), and whose articles of incorporation have been modified by deed of the same notary Henri HELLINCKX on July 6, 2009, published in the Memorial C number 1568 of August 14, 2009.

After this had been set forth, the above named participant, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by one hundred thousand euro (100,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) up to one hundred and twelve thousand five hundred euro (112,500.- EUR), by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares with a par value of one euro (1.EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The amount of the capital increase has been fully paid up by the sole shareholder ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR, prenamed, by payment in cash so that the amount of one hundred thousand euro (100,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the prenamed company Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L. and proof thereof has been given to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article seven of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

" **Art. 7. (Paragraph 1).** The capital of the company is set at one hundred and twelve thousand five hundred euro (112,500.- EUR), divided into one hundred and twelve thousand five hundred (112,500) shares of one euro (1.- EUR) each."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand four hundred euro.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundzehn.

Den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR, eine nach luxemburgischem Recht gegründete Kommanditgesellschaft auf Aktien, welche als Investmentgesellschaft in Risikokapital qualifiziert, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B127856, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin, ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND MANAGEMENT S.A., eine nach luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B127855, hier vertreten durch ihre Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Herr Hans-Joachim HUSS, wohnhaft in D-10117 Berlin, 2, Marienstrasse (Deutschland);
- Herr Werner WÜNDSCH, wohnhaft in D-95447 Bayreuth, 4, Uhlandweg (Deutschland);
- Herr Andreas HETTINGER, beruflich wohnhaft in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.

Welche erklärt und den Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Dass ZBI OPPORTUNITY REAL ESTATE FUND ONE S.C.A., SICAR, vorgenannt, die alleinige Anteilsinhaberin der Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.à R.L. ist, einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B144244, gegründet durch Urkunde des in Luxemburg residierenden Notars Henri HELLINCKX, am 9. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 311 vom 12. Februar 2009 (die "Gesellschaft"), und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Henri HELLINCKX am 6. Juli 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1568 vom 14. August 2009.

Dies vorausgeschickt hat die vorbenannte Anteilsinhaberin, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält, entschieden, folgende Beschlüsse zu fassen:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf einhundertzwölftausend fünfhundert Euro (112.500,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhunderttausend (100.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je einen Euro (1,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Anteile.

Der Betrag der Kapitalerhöhung wurde durch die alleinige Gesellschafterin ZBI OPPORTUNITY REAL ESATE FUND ONE S.C.A., SICAR, vorgenannt, voll in bar eingezahlt so dass der Betrag von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) der vorgenannten Gesellschaft Erste ZBI Opportunity Real Estate Fund ONE - Holding S.ä R.L. ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die alleinige Gesellschafterin den ersten Paragraphen von Artikel sieben der Satzung abzuändern, und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 7. (Paragraph 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwölftausend fünfhundert Euro (112.500,- EUR), eingeteilt in einhundertzwölftausend fünfhundert (112.500) Anteile von je einem Euro (1,- EUR)."

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausend vierhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: HUSS - WÜNDSCH - HETTINGER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2010. Relation GRE/2010/1007. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046630/111.

(100048312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**NL&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.636.

L'assemblée a décidé lors de sa réunion en date du 31 mars 2010:

- D'accepter la démission avec effet au 8 mars 2010, de Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Président et la démission de Monsieur Marco Lagona, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), demeurant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs avec effet au 8 mars 2010, Monsieur Ferdinando CAVALLI, né le 26 juin 1963, à Rome, Italie, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg et Madame Catherine NORMAND, née le 10 novembre 1959, F-75013 Paris, France et résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NL&F S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010048014/21.

(100049731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

**Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

In the year two thousand and ten on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualified as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96017,

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and qualified as a société d'investissement en capital à risque, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127711,

here represented by Mrs Rachel UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on March 18, 2010. The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Coast Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 115939, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1297, dated July 5, 2006, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 1, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2204, dated November 11, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders resolved to restate the article 3.1 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

" **3.1.** The object of the Company is to act as general partner (associé commandité) of (i) Coast Investment S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) ZM Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. It may also take participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, whether in its own name or on behalf of third parties. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible except by way of public offer. The Company may enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may render assistance in any form to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the Connected Companies and each as a Connected Company). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or

issues of debt securities to the Connected Companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of the Connected Companies or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies.

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise."

#### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.00). The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

CEP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement en capital à risque, dont le siège social est sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017,

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement en capital à risque, dont le siège social est sis 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711,

ici représentés par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 18 mars 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les personnes comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Coast Holding S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115939, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1297 du 5 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 1 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2204, du 11 novembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 3.1 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **3.1.** La Société a pour objet d'agir en qualité d'associé commandité de (i) la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Coast Investment S.C.A. et de (ii) la société en commandite par actions de droit luxembourgeois ZM Luxembourg S.C.A. La Société pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, que ce soit en son nom propre ou pour le compte de tierces parties. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature

ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourrait être convertible, sauf par voie d'offre publique. La Société pourra conclure tout type de contrats, notamment des contrats d'acquisition, promesses de vente, contrats de commandite, contrats de garantie, contrats de marketing, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'administration et tous contrats de services, contrats de vente dans le cadre de la levée de fonds. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter assistance sous toute forme à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, ou toute société détenant une participation directe ou indirecte dans la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (les Sociétés Affiliées ou chacune une Société Affiliée). La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, aux Sociétés Affiliées. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des Sociétés Affiliées ou des administrateurs ou agents de la Société ou d'une Société Affiliée. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Pour les besoins du présent article, une société sera considérée comme faisant partie du même "groupe" que celui de la Société si celle-ci détient de manière directe ou indirecte, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le même contrôle commun que, la Société. Une société sera considérée contrôler une autre société si elle détient, de manière directe ou indirecte, tout ou partie du capital social de la société ou a le pouvoir de gérer ou d'influer sur la gestion de celle-ci, que ce soit en étant propriétaire d'actions avec droit de vote, par relation contractuelle ou autrement."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents Euro (EUR 1.700,00).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13025. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Référence de publication: 2010047474/144.

(100048826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

**Hoche Partners International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HP Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.988.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of March.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- The limited liability company under the laws of France ANTAREM CONSEIL, having its registered office in F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10b, rue Berteaux Dumas, France, R.C.S. numéro 419 102 199;

- Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17<sup>th</sup> of May 1968, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

- Mr. Gregg Hayden, Director of Companies, born in Massachusetts (USA), on the 18<sup>th</sup> of June 1959, residing professionally C/O Hermes Partners, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);

- The limited liability company EQUAL OVERSEAS INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B 114888.

All represented by Ms Angelika Siljaew, private employee, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- That the limited liability company HP LUX S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 120988, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 20<sup>th</sup> of September 2006, published in the Memorial C number 2305 of the 9<sup>th</sup> of December 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned on the 11<sup>th</sup> of February 2008, published in the Mémorial C number 938 of the 16<sup>th</sup> of April 2008.

- That the appearing parties, represented as said before, are the sole partners of the said company and that they have taken the following resolutions according to the agenda:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company to L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Second resolution*

The meeting decides to change the name of the company into HOCHE PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l. and subsequently amends article four of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The name of the company is HOCHE PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l."

*Third resolution*

The meeting decides to revoke Mr. Shuro Uzu as manager of the company.

The meeting states that the board of managers is henceforth composed as follows:

*Managers of Category A:*

- Mr. Jean Daniel Cohen, Director of Companies, born in Casablanca (Morocco), on the 22<sup>nd</sup> of September 1962, residing professionally C/O Hoche Partners, 2, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);

- Mr. Alain Heinz, Director of Companies, born in Forbach (France), on the 17<sup>th</sup> of May 1968, residing professionally C/O Hoche Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mrs. Ruth Nathalie Mamane-Cohen, Director of Companies, born in Casablanca (Morocco), on the 27<sup>th</sup> of December 1961, residing in F-92200 Neuilly-sur-Seine, 16, rue Berteaux Dumas (France).

*Manager of Category B:*

- Mr. Gregg Hayden, Director of Companies, born in Massachusetts (USA), on the 18<sup>th</sup> of June 1959, residing professionally C/O Hoche Partners, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA).

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing proxy-holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing proxy-holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- La société à responsabilité limitée de droit français ANTAREM CONSEIL, avec siège social à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 10b, rue Berteaux Dumas, France, R.C.S. numéro 419 102 199;

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de Sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Gregg Hayden, administrateur de Sociétés, né à Massachusetts (USA), le 18 juin 1959, demeurant professionnellement C/O Hermes Partners, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA);

- La société à responsabilité limitée EQUAL OVERSEAS INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 114888.

Tous représentés par Mademoiselle Angelika Siljaew, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée HP LUX S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 120988, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2305 du 9 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2008, publié au Mémorial C numéro 938 du 16 avril 2008;

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en HOCHÉ PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de HOCHÉ PARTNERS INTERNATIONAL S.à r.l."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Shuro Uzu comme gérant de la société.

L'assemblée constate que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Jean Daniel Cohen, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962, demeurant professionnellement C/O Hoche Partners, 2, avenue Hoche, F-75008 Paris (France);

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement C/O Hoche Partners Trust Services S.A., 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Madame Ruth Nathalie Mamane-Cohen, administrateur de sociétés, née à Casablanca (Maroc), le 27 décembre 1961, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 16, rue Berteaux Dumas (France).

*Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Gregg Hayden, administrateur de sociétés, né à Massachusetts (USA), le 18 juin 1959, demeurant professionnellement C/O Hoche Partners, UAC, 4330 Purchase Street, Purchase, New York 10577 (USA).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SILJAEW - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2010. Relation GRE/2010/1016. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046670/118.

(100048069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Capmagella Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.686.

L'an deux mille dix.

Le huit mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAPMAGELLA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 89.686,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1730 du 04 décembre 2002.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de mettre la société en liquidation

2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: EAC/2010/3182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010046633/58.

(100048387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Findim Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046687/14.

(100048248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Findim Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046688/13.

(100048234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Dafofin Four S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN FOUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046720/13.

(100048097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Fausttranslations.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.700.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 31/03/2010.

Référence de publication: 2010046689/10.

(100048250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**INL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046691/9.

(100048083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Foyer-Arag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 32.719.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER-ARAG S.A.

Référence de publication: 2010046692/10.

(100048003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Investsana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 93.866.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 octobre 2007, acte n°694 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320  
L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2010046860/16.

(100048050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**IF Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046693/9.

(100048085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**FacE Façade Engineering MC Krak Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7465 Nommern, 24, rue du Knapp.  
R.C.S. Luxembourg B 99.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2010046694/10.

(100048334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046695/9.

(100048087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Evento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.766.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19/03/2010.

Référence de publication: 2010046696/10.

(100048249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 50.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.834.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 septembre 2009*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Agnès Csorgo de la fonction de gérant de Classe C avec effet au 31 août 2009
- De nommer Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de gérante de Classe C avec effet au 31 août 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010046878/16.

(100047977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.407.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 30 March 2010:*

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Alfons Thöny, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- Mr Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erlenbach, Switzerland
- Mr Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

### French translation - Traduction en français

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 30 mars 2010 au siège de la Société à Luxembourg.*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Alfons Thöny, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- M Yves de Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erlenbach, Suisse
- M Romain Moebus, Managing Director of VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte SA., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors/Administrateurs

Référence de publication: 2010047556/36.

(100049302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

### **POL Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046697/9.

(100048095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

### **Bertram Pohl Foundation, Fondation.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg G 186.

*Comptes annuels pour la période du 31 juillet au 31 décembre 2007*

*et*

*Rapport du réviseur d'entreprises*

*Table des matières*

	Page (s)
Rapport du Réviseur d'Entreprises . . . . .	1 - 2
Comptes annuels	
Bilan . . . . .	3
Compte de profits et pertes . . . . .	4
Annexe . . . . .	5 - 10
Au Conseil d'Administration de Bertram Pohl Foundation Fondation 78, Rue du Golf L-1638 Senningerberg	

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Bertram Pohl Foundation, comprenant le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que le compte de profits et pertes pour la période du 31 juillet 2007 au 31 décembre 2007 et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la Présentation des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

*Responsabilité du réviseur d'entreprises*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Bertram Pohl Foundation au 31 Décembre 2007, ainsi que des résultats pour la période du 31 juillet 2007 au 31 décembre 2007, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Bertrange, le 15 décembre 2009.  
CLERC  
Réviseur d'Entreprises  
Jacques Peffer

*Bilan au 31 décembre 2007  
(Exprimé en Euro)*

ACTIF	Note (s)	2007 EUR
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles . . . . .	3	
Autres installations, outillage et mobilier . . . . .		33.577,33
Immobilisations financières . . . . .	4	
Parts dans des entreprises liées . . . . .		1,00
		<u>33.578,33</u>
Actif circulant		
Créances		
Créances sur des entreprises liées		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an . . . . .		212.525,56
Valeurs mobilières . . . . .	5	
Autres valeurs mobilières . . . . .		5.597.974,92
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . . . .		6.711,95
		<u>5.817.212,43</u>
Comptes de régularisation . . . . .		6.658,89
		<u>5.857.449,65</u>
PASSIF		
Fonds propres . . . . .	6	
Fonds associatifs . . . . .		6.000.000,00

Résultats reportés		---
Déficit de l'exercice		(201.738,78)
		<u>5.798.261,22</u>
Provisions pour risques et charges		
Autres provisions	7	6.503,27
Dettes		
Dettes sur achats et prestations de services		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		50.108,30
Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		
Dettes au titre de la sécurité sociale		<u>2.576,86</u>
		<u>52.685,16</u>
		5.857.449,65
		Signatures.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

*Compte de profits et pertes pour la période allant du 31 juillet 2007 au 31 décembre 2007*

CHARGES	Note (s)	31/07/2007 - 31/12/2007 EUR
Autres charges externes		124.845,19
Frais de personnel	8	
Salaires et traitements		77.827,00
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		<u>6.097,95</u>
		83.924,95
Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	292,01
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant		1.031,10
Intérêts et charges assimilée		
Autres intérêts et charges		<u>140,62</u>
Total		<u>210.233,87</u>
PRODUITS		
Autres produits d'exploitation		3.885,70
Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé		
Autres produits		1.697,32
Autres intérêts et produits assimilés provenant d'entreprises liées		2.525,56
Autres intérêts et produits assimilés		386,51
Déficit de la période		<u>201.738,78</u>
Total		<u>210.233,87</u>
		Signatures.

### Annexe 31 décembre 2007

**Note 1. Généralités.** Bertram Pohl Foundation (la "Fondation") a été constituée le 31 juillet 2007 sous la forme d'une fondation pour une durée illimitée.

Le siège social est établi à Senningerberg.

La Fondation a pour but aussi bien le soutien et la promotion de la jeunesse, que la création d'une nouvelle plate-forme pour des musiciens contemporains. Elle met à disposition une formation complète, des bourses ainsi qu'un environnement de travail en dehors de la pression commerciale.

Le 1<sup>er</sup> exercice comptable commence le jour de la constitution de la Fondation pour se terminer le 31 décembre 2007.

#### **Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.**

##### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

##### 2.2. Conversion des devises

La Fondation tient ses comptes, ainsi que sa comptabilité en Euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les biens inscrits en actif immobilisé sont convertis au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. Les créances, valeurs mobilières, comptes bancaires et dettes libellées en une autre devise que l'Euro sont converties en Euros sur base du dernier cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date des transactions. Les pertes et gains de change résultant de l'application de ces principes sont inscrits au compte de profits et pertes. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées en fin d'exercice au compte de profits et pertes.

### 2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, y inclus les frais accessoires.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

### 2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur prix d'acquisition incluant les frais accessoires. En cas de dépréciation qui de l'avis de la Gérance revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur contribution ont cessé d'exister.

### 2.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminés selon la méthode des prix moyens pondérés ou de leur valeur de marché. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix d'acquisition est inférieur au prix de marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

### 2.6. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont constituées pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leurs constitutions ont cessé d'exister.

### 2.7. Disponible

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

### 2.8. Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs incluent des charges comptabilisées pendant l'exercice mais concernant des exercices ultérieurs.

### 2.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes et dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminés quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

### 2.10. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

**Note 3. Immobilisations corporelles.** Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Autres installations, outillage et mobilier 2007 EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	---
Acquisitions . . . . .	33.869,34
Diminutions	---
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice . . . . .	<u>33.869,34</u>
Corrections de valeur, au début de l'exercice	---
Dotations . . . . .	(292,01)
Reprises	---
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice . . . . .	<u>(292,01)</u>
Valeur comptable, à la fin de l'exercice . . . . .	33.577,33

Les immobilisations corporelles se composent de matériel audio d'une valeur d'acquisition de EUR 28.163,29 et de matériel informatique pour une valeur d'acquisition de EUR 5.706,05. Le matériel audio correspond à du matériel de collection et n'est pas amorti. Le matériel informatique est amorti linéairement sur une durée de 3 ans.

**Note 4. Immobilisations financières.** Les immobilisations financières se composent des éléments suivants:

Le Fondateur a apporté à la Fondation lors de sa création la totalité des actions dans une société de droit luxembourgeois qui est propriétaire d'un bien immobilier.

	Parts dans des entreprises liées 2007 EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice . . . . .	1,00
Acquisitions	---
Cessions/Transferts	---
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice . . . . .	1,00
Corrections de valeur, au début et à la fin de l'exercice	---
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice . . . . .	1,00

**Note 5. Valeurs mobilières.** Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Autres valeurs mobilières 2007 EUR
Valeur d'acquisition, au début de l'exercice . . . . .	5.944.000,80
Acquisitions	---
Cessions . . . . .	(346.025,88)
Valeur d'acquisition, à la fin de l'exercice . . . . .	5.597.974,92
Corrections de valeur, au début et à la fin de l'exercice . . . . .	---
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice . . . . .	5.597.974,92
Valeur de marché à la fin de l'exercice . . . . .	5.681.762,75

**Note 6. Fonds propres.** Les fonds propres ont évolués de la manière suivante durant l'exercice:

	Fonds associatifs EUR	Résultats reportés EUR	Résultat de la période EUR
Situation au 31 juillet 2007 . . . . .	6.000.000,00	---	---
Résultat de l'exercice 2007 . . . . .	---	---	(201.738,87)
Situation au 31 décembre 2007 . . . . .	6.000.000,00	---	(201.738,87)

*Fonds associatifs*

Lors de la constitution, il a été apporté à la Fondation une somme initiale de EUR 6.000.000,00 par le fondateur.

**Note 7. Provisions pour risques et Charges.** Les provisions pour risques et charges consistent en des provisions pour congés ordinaires relatifs à l'exercice et non pris par les salariés à la date du 31 décembre 2007.

**Note 8. Frais de personnel.** Au 31 décembre 2007 la Fondation compte 2 salariés.

Référence de publication: 2010046644/220.

(100048253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le gérant*

Référence de publication: 2010046698/10.

(100048332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**EFA Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 99.868.

Société Anonyme constituée le 10 mars 2004 suivant publication au Mémorial C n° 515 du 17 mai 2004.

Les comptes annuels de EFA PARTNERS S.A., arrêtés au 31 décembre 2009 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, en date du 10 mars 2010, ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

EFA PARTNERS

Société Anonyme

Christophe Bécue

*Secrétaire du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010046699/17.

(100048420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Lux-Comtel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.840.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010046782/14.

(100048151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**European Fund Administration, Société Anonyme.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 56.766.

---

Société Anonyme constituée le 15 octobre 1996 suivant publication au Mémorial C n° 25 du 23 janvier 1997.

Les comptes annuels sociaux de EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., arrêtés au 31 décembre 2009 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, en date du 10 mars 2010, ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

European Fund Administration

Société Anonyme

Christophe Bécue

*Secrétaire du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010046700/17.

(100048422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Barat Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 47.383.

---

Les administrateurs, à savoir:

M. Robert Becker, conseil fiscal, né le 06.10.1936 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers,

Mme Liette Gales, employée privée, née le 28.07.1965 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers,

M. Jacques Becker, conseil fiscal, né le 31.07.1976 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers, ainsi que le commissaire aux comptes:

Mme Myriam Useldinger, employée privée, née le 14.07.1967 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers,

ont démissionné de leurs postes relatifs avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010046896/19.

(100048006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.621.179,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 9 mars 2010 que Monsieur Brian Loren Slobodow, né le 7 septembre 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 2089 Neways Drive, Springville, UT 84663, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

*Pour Neways Intermediate Holdings S.à r.l.*

*Un mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2010046925/18.

(100048119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**INL Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.315.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046703/9.

(100048121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**IF Three 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.316.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046702/9.

(100048120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.328.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046704/9.

(100048122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**PAUJO SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9760 Lellingen, 5, Schraupegaass.  
R.C.S. Luxembourg E 4.263.

**Extrait de l'acte de constitution du 25 mars 2010.**

**Dénomination et Siège social.**

PAUJO SCI  
Société civile immobilière  
5, Schraupegaass  
L-9760 Lellingen

**Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Objet.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la promotion, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Capital.** Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2.000,- €), représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale, réparties comme suit:

1. - Monsieur Paulo FREITAS RODRIGUES, né à Luxembourg, le 16 septembre 1974, demeurant à L-9760 Lellingen, 5, Schraupegaass, Cinquante parts sociales . . . . .	50
2. - Madame Joelle HETTINGER, épouse FREITAS RODRIGUES, née à Esch/Alzette, le 7 juillet 1975, demeurant à L-9760 Lellingen, 5, Schraupegaass, Cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées.

**Gérant.** Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: Monsieur Paulo FREITAS RODRIGUES et Madame Joelle HETTINGER, préqualifiés.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Lellingen, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

Paulo FREITAS RODRIGUES / Joelle HETTINGER

Référence de publication: 2010047748/36.

(100049543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

**Hung Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 122.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046705/9.

(100048124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 106.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046701/9.

(100048117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**INL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010046706/9.

(100048125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**IF 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046707/10.

(100048127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Bel Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 116.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046708/10.

(100048128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Team Gold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 121.156.

Il résulte d'une lettre recommandée du 16 mars 2010 que Monsieur Christian KUBANEK, né le 28 juillet 1949 à Sucha-Gora (Pologne), demeurant à D-41836 HÜCKELHOVEN, Hertzstr. 31, a démissionné avec effet au 16 mars 2010 au conseil d'administration de la société.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

ETUDE Richard STURM  
Avocats à la Cour  
160, rte de Thionville  
L-2610 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010046882/16.

(100047983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**IF TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046709/10.

(100048136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 103.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046710/10.

(100048145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**Industrial Securities Nanterre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 103.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046711/10.

(100048160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.387.

*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates zum 1. Januar 2010*

Der Verwaltungsrat beschließt folgende Änderung im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Jochen Wiesbach und Herr Ernst W. Contzen aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2010 sind Herr Michael Koschatzki für Herrn Jochen Wiesbach und Herr Manfred Bauer für Herrn Ernst W. Contzen in den Verwaltungsrat aufgenommen worden.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Januar 2010 bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010 wie folgt zusammen:

- Klaus - Michael Vogel (Vorsitzender)  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Manfred Bauer  
(2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)
- Dorothee Wetzel  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)
- Michael Koschatzki  
(Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)  
Andrea A. Schwaab / Klaus Frank

Référence de publication: 2010047794/24.

(100049589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

---

**Industrial Securities Cuisery, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 103.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046712/10.

(100048161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

---

**IF Three Log 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046713/10.

(100048163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**IT TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010046714/10.

(100048165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Le Bilan au 31. Dezember 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07.04.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010046719/10.

(100048338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Dafofin Five S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg B 77.982.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010046721/13.

(100048096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2010.

**Fabemibri, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 52.877.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 6 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

Pour FABEMIBRI

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010047062/22.

(100048980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

---

**Lovanium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 45.651.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mars 2010*

Monsieur Lennart STENKE a démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

En date du 15 mars 2010, le conseil d'administration coopte en remplacement M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957, directeur de sociétés, demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se réunira en 2012.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- René FALTZ
- Thomas FELGEN
- Nicolas KRUCHTEN

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010047544/22.

(100048641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

---

**Parthena Reys Perennial Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.401.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale statutaire en date du 5 mars 2010*

1. Le mandat d'administrateur de M. Philippe MALLARD a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Le mandat d'administrateur de M. François PFISTER a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Le mandat d'administrateur de M. Michaël WHITTINGDALE a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

5. La société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été nommée comme réviseur d'entreprises pour l'audit des comptes de la société pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Parthena Reys Perennial Management S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010047552/22.

(100048917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

---